Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Budget des dépenses
2014-2015

La version originale a été signée par

L'honorable Chris Alexander
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, 2014

N° de cat. MQ1-5/2014F-PDF
ISSN 2292-5171

Ce document est disponible sur le site Web de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada au http://www.cisr-irb.gc.ca

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

BUDGET DES DÉPENSES
2014-2015

PARTIE III – Plans de dépenses des ministères : Rapports sur les plans et les priorités

Objet

Le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) est le plan de dépenses individuel de chaque ministère et organisme. Ces rapports renferment un niveau de détails accru sur une période de trois ans quant aux principales priorités d'une organisation par résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le Budget principal des dépenses. De concert avec le Budget principal des dépenses, le RPP fournit aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organisations, et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le Budget principal des dépenses par le président du Conseil du Trésor.

Le Budget des dépenses

Le Budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement : Donne un aperçu des dépenses du gouvernement du Canada (gouvernement) et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le Budget principal des dépenses : Appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

En vertu du Règlement de la Chambre des communes, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1er mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères : Constitués de deux composantes :

- Le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP)
- Le *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR)

Le RMR est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leur RPP respectif.

Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le Budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Le Budget supplémentaire des dépenses présente de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier. Le budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur les modifications apportées aux prévisions de dépenses, aux principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le Budget des dépenses, veuillez consulter le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor[i].

Liens avec le Budget des dépenses
Tel qu'il est indiqué plus haut, les RPP font partie de la Partie III du Budget des dépenses. Alors que la Partie II met l'accent sur l'aspect financier du Budget des dépenses, la Partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non financiers sur le rendement, tant du point de vue de la planification et des priorités (RPP) que de la perspective des réalisations et des résultats (RMR).

La Structure de gestion des ressources et des résultats établit une structure de présentation de l'information financière dans le Budget des dépenses et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le Budget des dépenses comme source fondamentale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le Budget principal sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence qui est préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le Budget principal ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor au plus tard le 1er février (voir la section Définitions). Ce réajustement des données financières permet un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

Changements à la présentation du *Rapport sur les plans et les priorités*
Plusieurs modifications ont été apportées à la présentation du RPP, en partie pour répondre à un certain nombre de demandes – du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes (Rapport 15[ii]) en 2010 et du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (Rapport 7[iii]) en 2012 – à fournir des renseignements financiers et non financiers plus détaillés sur le rendement des programmes au sein des RPP et des RMR, afin de faciliter leur étude en appui à l'approbation des crédits.

- Dans la Section II, les renseignements financiers, sur les ressources humaines et sur le rendement sont désormais présentés aux niveaux des programmes et des sous-programmes pour davantage de granularité.
- La présentation générale du rapport et la terminologie ont été revues pour plus de clarté et de cohérence.
- D'autres efforts visaient à rendre le rapport plus compréhensible et davantage axé sur les renseignements budgétaires, afin de renforcer son alignement avec le Budget principal.

Comment lire ce document
Les RPP sont divisés en quatre sections.

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

La Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation permet au lecteur d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Elle fournit une description de l'objectif de l'organisation, ainsi que des renseignements de base sur les ressources financières et humaines. Cette section s'ouvre avec le nouveau Profil organisationnel, qui affiche des renseignements généraux sur l'organisation, tels que les noms du ministre et de l'administrateur général, le portefeuille ministériel, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Cette sous-section est suivie d'une nouvelle sous-section s'intitulant Contexte organisationnel, qui inclut la Raison d'être, les Responsabilités, les Résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes, les Priorités organisationnelles et l'Analyse des risques. Cette section se termine avec les Dépenses prévues, l'Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada, le Budget des dépenses par crédits votés et la Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable. Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement non financier sur le rendement des programmes (voir Section II).

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non financiers détaillés sur le rendement des résultats stratégiques, des programmes et des sous-programmes. Cette section permet au lecteur d'en apprendre davantage sur les programmes en lisant leur description respective ainsi que le récit intitulé « Faits saillants de la planification ». Ces récits relatent les principaux services et les initiatives clés appuyant les plans et les priorités tels que présentés dans la Section I; ils décrivent également comment les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique de l'organisation ou du programme parent.

Section III : Renseignements supplémentaires

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités organisationnels. Dans cette section, le lecteur trouvera l'état des résultats prospectif et un lien vers les tableaux de renseignements supplémentaires concernant les paiements de transfert, l'écologisation des opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État, et le financement pluriannuel initial, le cas échéant, pour chaque organisation. Le lecteur trouvera également un lien vers la publication *Dépenses fiscales et évaluations*, laquelle est publiée annuellement par le ministre des Finances et fournit des estimations et des projections des répercussions sur les revenus de mesures fiscales fédérales visant à appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, le lecteur aura accès aux coordonnées de l'organisation.

Définitions

Architecture d'alignement des programmes
Inventaire structuré de tous les programmes entrepris par une organisation. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques ministériels auxquels ces programmes contribuent.

Cadre pangouvernemental
Un cadre établissant les liens entre les contributions financières et non financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits par l'alignement de leurs programmes avec un ensemble de grands secteurs de dépenses définis pour le gouvernement dans son ensemble.

Crédit
Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

Dépense prévue
Aux fins du RPP, les dépenses prévues réfèrent aux montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1er février 2014. Cette date butoir est différente du processus du Budget principal des dépenses. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent inclure des montants supplémentaires aux niveaux de dépenses prévues inscrites dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015.

Dépenses budgétaires et non budgétaires
Dépenses budgétaires : Dépenses de fonctionnement et de capital; les paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et les paiements aux sociétés d'État.

Dépenses non budgétaires : Dépenses nettes et les recettes liées aux prêts, les placements et les avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Équivalent temps plein (ETP)
Un indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une charge complète de personne-année dans un budget organisationnel. Les ETP sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Programme
Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et souvent traitées comme une unité budgétaire.

Programme temporisé
Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Lorsqu'un programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.)

Résultat attendu
Se dit d'un résultat qu'un programme est censé produire.

Résultats du gouvernement du Canada
Un ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

Résultat stratégique
Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat et de la vision d'une organisation.

Secteurs de dépenses
Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a quatre secteurs de dépenses[iv] (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)
Une approche et une structure communes pour la collecte, la gestion et le rapport des renseignements financiers et non financiers sur le rendement. Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes d'une organisation (par exemple, les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.

Table des matières

Message du président par intérim 1

SECTION I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3
Profil organisationnel 3
Contexte organisationnel 3
Raison d'être 3
Responsabilités 3
Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes 5
Priorités organisationnelles 5
Analyses des risques 6
Dépenses prévues 7
Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada 8
Tendances relatives aux dépenses organisationnelles 9
Budget des dépenses par crédit voté 10
Contribution à la stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 10

SECTION II : Analyse des programmes 11
Résultat stratégique : Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada 11
Programme 1.1 : Protection des réfugiés 11
Programme 1.2 : Appels des réfugiés 13
Programme 1.3 : Enquêtes et contrôles des motifs de détention 15
Programme 1.4 : Appels en matière d'immigration 17
Services internes 20

SECTION III : Renseignements supplémentaires 23
État des résultats prospectif 23
Tableau de renseignements supplémentaires 23
Dépenses fiscales et évaluations 24

SECTION IV : Coordonnées de l'organisation 25

Notes de fin de document 25

Message du président par intérim

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015* de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR).

La CISR est un tribunal administratif indépendant chargé par le Parlement de régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié. La CISR s'acquitte de ses fonctions indépendamment du gouvernement du Canada, mais elle doit rendre des comptes au Parlement et à tous les Canadiens. Par le travail de ses quatre sections, soit la Section de la protection des réfugiés (SPR), la Section d'appel des réfugiés (SAR), la Section de l'immigration (SI) et la Section d'appel de l'immigration (SAI), la Commission contribue directement à la tradition humanitaire du Canada, à la sécurité du Canada, à la qualité de vie des Canadiens et au respect de ses obligations internationales.

NOTRE CONTEXTE OPÉRATIONNEL

La CISR exerce ses activités dans un environnement complexe, où les tendances migratoires changeantes, les modifications législatives internes et d'autres facteurs influent sur le nombre et le type de cas reçus. La SI continue de composer avec un nombre constamment élevé de nouveaux cas déférés et des pointes périodiques, tandis que la SAI a connu une légère baisse du nombre d'appels interjetés au cours de la dernière année. Le nombre de demandes d'asile reçues à la SPR a fluctué; il y a notamment eu une baisse marquée du nombre de cas déférés par suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives en décembre 2012, ce qui a eu une incidence sur le nombre d'appels interjetés à la SAR.

Le nombre élevé de cas reçus au cours des années précédentes a contribué à la croissance d'arriérés importants, surtout à la SPR. Le nombre d'anciens cas en instance à la SPR a baissé depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives, passant de 30 000 en décembre 2012 à environ 18 000 en décembre 2013. Au cours de la prochaine année, la CISR continuera de déployer des efforts pour réduire davantage le nombre d'anciens cas qui sont toujours en instance à la SPR.

Les délais de traitement relativement aux appels interjetés à la SAI ont augmenté au cours des dernières années, car les priorités stratégiques organisationnelles étaient axées sur la réforme du système de protection des réfugiés et sur la réduction du nombre considérable de cas en instance à la SPR. Au cours de l'année à venir, la CISR rétablira la capacité de la SAI à s'occuper des délais de traitement qui s'allongent et des appels en instance à cette section.

La dernière étape de la réforme du système de protection des réfugiés sera terminée au cours de la seconde moitié de 2014-2015 lorsque les responsabilités relatives à l'examen des risques avant renvoi seront transférées de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) à la CISR.

Pendant l'exercice 2014-2015, toutes les sections de la CISR continueront de faire preuve de souplesse et de capacité d'adaptation afin d'assurer la réussite à long terme de nos efforts. La SPR et la SAR continueront de renforcer les pratiques et les processus mis en place pendant le dernier trimestre de la période de référence.

PRIORITÉS CLÉS POUR 2014-2015

Les priorités stratégiques de la CISR pour 2014-2015 sont les suivantes :

- terminer la transition vers le nouveau système d'octroi de l'asile à la suite de la mise en œuvre des nouvelles lois, tout en continuant de réduire le nombre de demandes d'asile en instance à l'entrée en vigueur des nouvelles lois;
- continuer de régler les cas en temps opportun tout en assurant la qualité et l'équité;
- continuer de favoriser une organisation intégrée, flexible et capable de s'adapter qui attache de l'importance à ses gens.

DÉFIS À VENIR

En 2014-2015, la CISR collaborera de près avec les organisations du portefeuille, particulièrement avec CIC et l'Agence des services frontaliers du Canada, à mesure que nous mettons en œuvre les dernières dispositions de la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*, que nous veillons à ce que nos ressources et nos processus actuels soient gérés de façon prudente et soient harmonisés efficacement, que nous augmentons la capacité à la SAI et que nous continuons de nous occuper des anciens cas qui sont toujours en instance à la SPR. Il s'agira d'une autre année de changements importants pour la Commission, mais je suis certain que les membres de notre personnel réussiront à surmonter tous les défis en faisant preuve de dévouement et de professionnalisme.

La version originale a été signée par

Ken Sandhu
Président par intérim

SECTION I
Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

PROFIL ORGANISATIONNEL

Ministre : L'honorable Chris Alexander
Président par intérim : Ken Sandhu
Portefeuille ministériel : Citoyenneté et Immigration
Année de création : 1989
Principales autorités législatives : *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*[v] (LIPR)

CONTEXTE ORGANISATIONNEL

RAISON D'ÊTRE

Mission

La mission de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) consiste à régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, au nom des Canadiens, les cas d'immigration et de statut de réfugié.

RESPONSABILITÉS

Mandat

Section de la protection des réfugiés (SPR)

- Statue sur les demandes d'asile
- Statue sur les demandes d'annulation de la qualité de réfugié
- Statue sur les demandes de perte de l'asile
- Statue sur les examens des risques avant renvoi (ERAR) (à mettre en œuvre)

Section d'appel des réfugiés (SAR)

- Instruit les appels interjetés contre certaines décisions de la SPR d'accueillir ou de rejeter une demande d'asile

Section de l'immigration (SI)

- Effectue des enquêtes sur des étrangers ou des résidents permanents qui demandent à entrer au Canada ou qui s'y trouvent déjà et seraient interdits de territoire

- Contrôle les motifs de détention d'étrangers ou de résidents permanents détenus pour des raisons d'immigration

Section d'appel de l'immigration (SAI)

- Instruit les appels interjetés contre le refus, par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), de demandes de parrainage au titre de la catégorie du regroupement familial
- Instruit les appels interjetés contre certaines mesures de renvoi prises à l'égard de résidents permanents, de réfugiés au sens de la Convention, d'autres personnes protégées et de titulaires d'un visa de résident permanent
- Instruit les appels interjetés par des résidents permanents au sujet desquels un agent de CIC, hors du Canada, a conclu qu'ils avaient manqué à l'obligation de résidence
- Instruit les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile contre des décisions rendues par la SI au terme d'une enquête

Activités régionales

La CISR exerce ses activités dans trois bureaux régionaux, situés à Toronto (bureau régional du Centre), à Montréal (bureau régional de l'Est) et à Vancouver (bureau régional de l'Ouest). Le bureau régional du Centre est responsable de l'Ontario, sauf d'Ottawa; le bureau régional de l'Est, du Québec, d'Ottawa et des provinces de l'Atlantique; et le bureau régional de l'Ouest, des provinces de l'Ouest et des territoires du Nord. Les quatre sections tiennent des audiences dans ces bureaux régionaux, et elles sont appuyées par les services du Greffe et les services intégrés. La CISR a aussi des bureaux à Calgary et à Niagara Falls, où elle tient des audiences. Des audiences sont également tenues dans un petit nombre de bureaux itinérants. Les services internes et les services de soutien sont gérés au siège de la CISR, situé à Ottawa.

Justice administrative

Par le travail de chaque section, la CISR s'efforce de rendre une forme de justice plus simple, plus accessible et plus expéditive que celle rendue par les cours de justice. Dans le cadre de ses procédures, la CISR applique les principes du droit administratif, dont ceux de la justice naturelle. Ses décisions sont rendues conformément à la loi, y compris à la *Charte canadienne des droits et libertés*. La CISR est résolue à faire preuve d'équité dans tous les aspects de son travail. Chaque cas est tranché selon son bien-fondé par des décideurs indépendants. La Commission respecte la dignité et la diversité des personnes qui comparaissent devant elle ainsi que leur expérience unique et parfois très traumatisante.

Avantages pour les Canadiens

Les immigrants et les réfugiés ont toujours grandement contribué à la croissance et à l'essor du Canada. La CISR assure des avantages continus aux Canadiens de trois façons importantes :

- par le règlement des demandes d'asile et des appels en matière d'asile, elle veille à ce que le Canada accepte les personnes à protéger, conformément à ses obligations internationales et au droit canadien;
- par les enquêtes et les contrôles des motifs de détention, elle contribue à l'intégrité de notre système d'immigration, assure l'équilibre entre les droits de la personne eu égard aux étrangers

et aux résidents permanents et la sécurité des Canadiens, et fait honneur à la réputation du Canada et à son engagement à l'égard de la justice et de l'équité;

- à titre de tribunal indépendant responsable du règlement des appels en matière de parrainage, des appels d'une mesure de renvoi et des appels sur l'obligation de résidence, elle aide à promouvoir la réunification des familles et à assurer la sécurité des Canadiens ainsi que l'intégrité du système canadien d'immigration.

La CISR contribue également, de façon générale, à la qualité de vie des collectivités canadiennes en renforçant le tissu social de notre pays ainsi qu'en reflétant et en réaffirmant les valeurs essentielles chères aux Canadiens, valeurs liées notamment au respect des droits de la personne, à la paix, à la sécurité et à la primauté du droit.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE ET ARCHITECTURE D'ALIGNEMENT DES PROGRAMMES

D'après le mandat qui lui est conféré par la loi et d'après son architecture d'alignement des programmes (AAP) approuvée pour la période de référence 2014-2015, la CISR a un seul résultat stratégique et quatre programmes principaux englobant la responsabilité de l'ensemble des décisions et des règlements du tribunal. Le cinquième programme, les Services internes, appuie les quatre autres et le résultat stratégique.

1. **Résultat stratégique :** Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
   - **1.1 Programme** : Protection des réfugiés
   - **1.2 Programme** : Appels des réfugiés
   - **1.3 Programme** : Enquêtes et contrôles des motifs de détention
   - **1.4 Programme** : Appels en matière d'immigration
   - **Services internes**

PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES

Priorité	Type	Description
Terminer la transition vers le nouveau système d'octroi de l'asile à la suite de la mise en œuvre des nouvelles lois, tout en continuant de réduire le nombre de demandes d'asile en instance à l'entrée en vigueur des nouvelles lois	Déjà établie	L'application, au besoin, de correctifs aux processus de la SPR ainsi que la mise en œuvre d'améliorations continues seront essentielles au succès du nouveau système, lesquelles seront éclairées par un an d'expérience de fonctionnement sous le nouveau régime. La SPR élaborera des stratégies novatrices et adaptées pour augmenter davantage la capacité et l'efficacité des décideurs. La SAR se concentrera sur la surveillance, l'augmentation de la capacité des décideurs et les rectifications à apporter, au besoin, à ses processus et à ses procédures. La CISR continuera d'accorder la priorité à la réduction du nombre d'anciennes demandes d'asile en instance. Tant que le nombre de nouvelles demandes d'asile demeure faible au cours de l'année, comme il est prévu, la CISR continuera de réduire le nombre d'anciennes demandes d'asile en instance à la SPR.

	Le transfert de la responsabilité de la plupart des demandes d'ERAR de CIC à la CISR aura lieu en 2014-2015.

Priorité	Type	Description
Continuer de régler les cas en temps opportun tout en assurant la qualité et l'équité	Permanente	Dans le cadre du nouveau système d'octroi de l'asile, la loi impose des délais pour l'instruction de nouveaux cas à la CISR. Pour respecter l'objet de la nouvelle loi, la Commission s'efforcera d'atteindre un rendement élevé et de rendre des décisions en respectant les cibles établies quant au rendement. La Commission réaffectera des ressources pour veiller au règlement en temps opportun des appels en matière d'immigration et jettera les bases pour s'occuper du nombre de cas en instance à la SAI et des délais de traitement qui s'allongent. La Commission continuera de promouvoir la haute qualité des audiences et des décisions dans ses quatre sections grâce à son Initiative de mesure de la qualité.

Priorité	Type	Description
Continuer de favoriser une organisation intégrée, flexible et capable de s'adapter qui attache de l'importance à ses gens	Permanente	La CISR continuera d'assurer l'exercice cohérent d'une justice administrative de grande qualité dans un contexte changeant. En 2014-2015, la CISR continuera de s'adapter aux changements découlant de la réforme du système d'octroi de l'asile et répondra de façon efficace au nombre de nouveaux cas reçus par les quatre sections et à leur charge de travail. L'accent sera mis sur la planification intégrée en matière de ressources humaines et de fonctionnement. Dans le cadre de son engagement soutenu relatif à l'importance attachée à ses gens, la direction de la CISR s'efforcera de maintenir un milieu de travail et un effectif sains.

ANALYSES DES RISQUES

Principaux risques

RISQUE	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'AAP
Appels en instance en matière d'immigration	▪ Réaffecter des ressources à la SAI pour veiller au règlement en temps opportun des appels en matière d'immigration et jeter les bases pour s'occuper du nombre croissant de cas en instance. ▪ Augmenter la capacité relativement au règlement anticipé et au mode alternatif de règlement des litiges.	▪ Appels en matière d'immigration
Effectif de décideurs nommés par décret	▪ Affectation stratégique de décideurs nommés par décret au sein de la SAI, de la SAR et de l'équipe chargée des anciens cas. ▪ Mises à jour continues auprès du gouvernement du Canada (gouvernement) pour aligner les nominations et les renouvellements de mandat sur les besoins changeants quant à la charge de travail.	▪ Protection des réfugiés ▪ Appels des réfugiés ▪ Appels en matière d'immigration

APPELS EN INSTANCE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION. Les ressources affectées à la réduction du nombre d'anciens cas en instance à la SPR au cours des deux dernières années illustrent les priorités stratégiques de la CISR. Cependant, la concentration importante de décideurs nommés par décret qui se consacrent à cette réduction a favorisé l'émergence d'un nouveau risque : des délais de traitement plus longs relatifs aux appels en matière d'immigration. Ce risque pourrait nuire à l'intégrité du programme Appels en matière d'immigration en prolongeant l'incertitude parmi les appelants qui attendent que leur cas soit réglé et en réduisant la capacité de la SAI à s'occuper des cas reçus et, maintenant, de l'arriéré. La CISR prévoit réagir à ce risque en

rétablissant les ressources dans la mesure du possible par l'affectation à la SAI de décideurs nommés par décret ayant l'expérience nécessaire. De plus, des efforts seront déployés pour accroître les activités et la capacité en matière de règlement anticipé, lesquelles sont essentielles au règlement d'appels sans la tenue d'une audience officielle. Cette capacité accrue permettra à la SAI de réagir au nombre de cas reçus et de jeter les bases pour la réduction systématique des délais de traitement croissants à la Section.

EFFECTIF DE DÉCIDEURS NOMMÉS PAR DÉCRET. Le gouvernement et la CISR ont beaucoup investi pour recruter des décideurs nommés par décret et pour les former afin qu'ils puissent offrir un service hautement spécialisé au nom des Canadiens. Un effectif complet en tout temps est essentiel pour absorber la charge de travail du programme Appels des réfugiés, du programme Appels en matière d'immigration et de l'équipe chargée des anciens cas. Cependant, cette charge de travail continuera d'évoluer à mesure que change le nombre de cas reçus et de cas en instance, lequel est souvent imprévisible en raison de la nature de la migration internationale. L'arrivée et le départ réguliers de décideurs nommés par décret, dont les mandats varient selon chaque personne et dont le renouvellement de mandat relève de la discrétion du gouverneur en conseil, compliquent davantage la situation. Pour gérer cette ressource importante, la CISR affectera de façon stratégique ses décideurs nommés par décret là où le besoin est le plus grand et continuera de tenir le gouvernement au courant de la charge de travail de la CISR pour que les nominations et les renouvellements de mandat futurs cadrent avec la charge de travail en évolution.

DÉPENSES PRÉVUES

RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (Dépenses prévues – en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
121 060 649	121 060 649	116 283 265	116 283 265

RESSOURCES HUMAINES (Équivalents temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
1 050	1 020	1 020

SOMMAIRE DE PLANIFICATION BUDGÉTAIRE POUR LE RÉSULTAT STRATÉGIQUE ET LES PROGRAMMES (en dollars)

Résultat stratégique, Programme et Services internes	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses réelles 2012-2013	Dépenses projetées 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
Résultat stratégique : Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada							
Protection des réfugiés	72 439 868	69 780 481	57 372 000	53 292 210	53 292 210	50 147 257	50 147 257
Appels des réfugiés	1 799 737	3 818 100	8 075 000	10 756 411	10 756 411	10 756 411	10 756 411
Enquêtes et contrôles des motifs de détention	11 534 614	11 078 782	12 055 000	10 008 164	10 008 164	8 804 159	8 804 159
Appels en matière d'immigration	16 482 533	14 521 651	14 538 000	17 883 497	17 883 497	17 883 497	17 883 497
Total partiel	**102 256 752**	**99 199 014**	**92 040 000**	**91 940 282**	**91 940 282**	**87 591 324**	**87 591 324**
Services internes	38 551 872	35 059 429	33 424 000	29 120 367	29 120 367	28 691 941	28 691 941
Total	**140 808 624**	**134 258 443**	**125 464 000**	**121 060 649**	**121 060 649**	**116 283 265**	**116 283 265**

La baisse graduelle enregistrée de 2011-2012 à 2013-2014 est principalement attribuable à la réduction du financement temporaire qui devait permettre à la CISR de mettre en œuvre le nouveau système d'octroi de l'asile. Les dépenses prévues pour 2014-2015 comprennent le financement temporaire grâce auquel la CISR pourra terminer la mise en œuvre des dispositions législatives liées à la réforme, y compris le transfert de la fonction relative à l'ERAR à la CISR.

HARMONISATION AVEC LES RÉSULTATS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

DÉPENSES BUDGÉTAIRES PRÉVUES EN 2014-2015 SELON LES SECTEURS DE DÉPENSES DU CADRE PANGOUVERNEMENTAL[vi] (en dollars)

Résultat stratégique et programmes	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014-2015
Résultat stratégique : Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada			
1.1 Protection des réfugiés	Affaires internationales	Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à l'engagement international	53 292 210
1.2 Appels des réfugiés	Affaires internationales	Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à l'engagement international	10 756 411
1.3 Enquêtes et contrôles des motifs de détention	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	10 008 164
1.4 Appels en matière d'immigration	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	17 883 497

TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES PAR SECTEURS DE DÉPENSES (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	s.o.
Affaires sociales	27 891 661
Affaires internationales	64 048 621
Affaires gouvernementales	s.o.

TENDANCES RELATIVES AUX DÉPENSES ORGANISATIONNELLES

TENDANCES RELATIVES AUX DÉPENSES (en dollars)

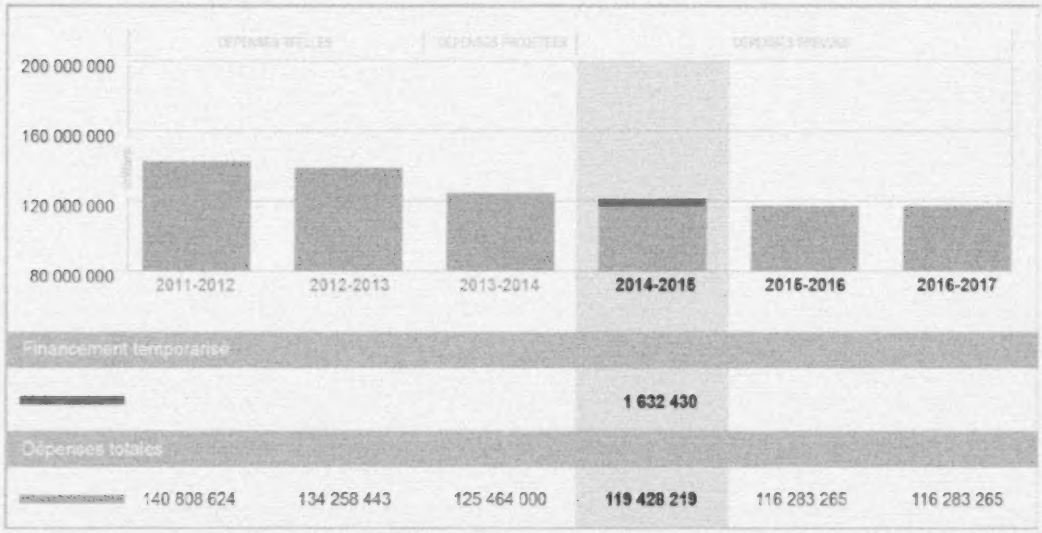

La hausse des dépenses totales entre 2011-2012 et en 2014-2015 est principalement attribuable aux activités liées à la mise en œuvre du nouveau système d'octroi de l'asile. Le financement temporarisé de 1,6 M$, lequel prend fin au cours de l'exercice 2014-2015, représente le financement des activités liées aux cas comportant des renseignements devant être protégés au titre de la section 9 de la LIPR.

BUDGET DES DÉPENSES PAR CRÉDIT VOTÉ

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels de la CISR, veuillez consulter le *Budget principal des dépenses de 2014-2015*[vii].

CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SFDD)

La CISR s'assure que son processus de prise de décision prenne en considération les cibles et objectifs de la SFDD, ceci par le biais de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Dans le cadre de l'EES, tout projet de politique, de plan ou programme comprend une analyse de ses répercussions sur l'environnement, et notamment sur la réalisation des objectifs et cibles de la SFDD. Les résultats des EES sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée ou approuvée, illustrant ainsi la prise en compte des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décisions.

SECTION II
Analyse des programmes

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique : Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

MESURE DU RENDEMENT

Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Pourcentage des décisions de la CISR annulées par la Cour fédérale (CF)	Moins de 1 %	Mars 2009

(Cet indicateur de la qualité est utilisé en plus des indicateurs décrits dans les programmes.)

PROGRAMME 1.1 : PROTECTION DES RÉFUGIÉS

DESCRIPTION

La Section de la protection des réfugiés (SPR) exerce le **programme Protection des réfugiés** de la CISR. Elle rend des décisions de qualité et règle autrement en temps opportun des cas en ce qui concerne les demandes d'asile présentées par des personnes au Canada et l'examen des risques avant renvoi de personnes frappées d'une mesure de renvoi.

Pour de plus amples renseignements sur la SPR, consultez le www.cisr-irb.gc.ca/fra/refcladem/pages/rpdspr.aspx.

RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
53 292 210	53 292 210	50 147 257	50 147 257

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
525	505	505

MESURE DU RENDEMENT

Résultats attendus du programme	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Audiences équitables et ciblées	La note moyenne des cas est évaluée, sur une échelle de 1 à 3, selon les critères établis pour une procédure équitable et ciblée	2,0	Mars 2014
Décisions claires, complètes et concises	La note moyenne des cas est évaluée, sur une échelle de 1 à 3, selon les critères établis pour une décision de qualité	2,0	Mars 2014
Décisions rendues en temps opportun	Pourcentage de demandes d'asile à l'égard de pays d'origine désignés (POD) qui sont présentées dans un bureau intérieur et tranchées dans les 25 premiers jours du délai de 30 jours prévu pour la première audience	60 %	Mars 2014
	Pourcentage de demandes d'asile à l'égard de POD qui sont présentées à un point d'entrée et tranchées dans les 25 premiers jours du délai de 45 jours prévu pour la première audience	70 %	Mars 2014
	Pourcentage de demandes d'asile à l'égard de pays autres que des POD qui sont présentées dans un bureau intérieur ou à un point d'entrée et tranchées dans les 25 premiers jours du délai de 60 jours prévu pour la première audience	80 %	Mars 2014

FAITS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION

L'exercice financier 2014-2015 sera la deuxième année complète d'activités de la SPR selon le régime législatif réformé, lequel est entré en vigueur le 15 décembre 2012. La Section demeurera axée sur l'augmentation de sa productivité afin de rendre un nombre de décisions de qualité en matière d'octroi de l'asile qui soit équivalent au nombre de nouvelles demandes d'asile reçues. La SPR veillera également au traitement en temps opportun des cas renvoyés par la CF et par la SAR ainsi que les demandes d'annulation ou de constat de perte d'asile.

L'impartialité et l'indépendance décisionnelle des décideurs de la Section ainsi que les questions d'équité et de justice naturelle demeureront primordiales. Au cours de l'exercice, la qualité des décisions de la SPR continuera d'être appuyée par des renseignements à jour sur les pays d'origine et par des occasions soutenues de perfectionnement professionnel.

La réduction du nombre d'anciens cas en instance (ceux déférés à la SPR avant le 15 décembre 2012) continuera d'être une priorité clé pour la CISR. Les décideurs nommés par décret qui n'ont pas été affectés à une autre section se concentreront sur le traitement efficace de ces cas, tandis que les décideurs fonctionnaires contribueront à cette initiative selon la capacité de la Section.

Le transfert, de CIC à la CISR, de la fonction relative à l'ERAR (sauf les cas qui exigent un équilibre entre la sécurité au Canada et les intérêts en matière de protection) aura lieu dans la seconde moitié de 2014-2015. La planification de la mise en œuvre du transfert se poursuivra durant les trois premiers trimestres de l'exercice. Le travail comprend des consultations sur les règles proposées par le président et leur publication, des modifications au système électronique de suivi des cas de la CISR ainsi que l'élaboration et la prestation de formation. Les décideurs de la SPR commenceront à trancher des demandes d'ERAR au dernier trimestre de la période de référence.

Tendances et prévisions quant à la protection des réfugiés

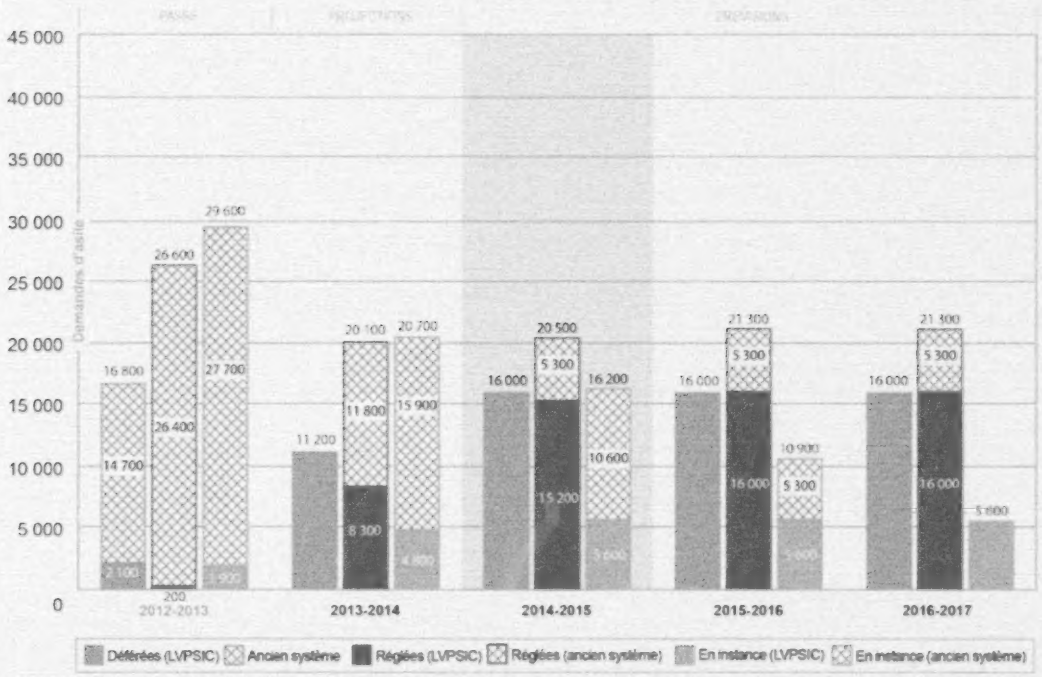

Nota : La capacité de la CISR d'entreprendre d'autres mesures de réduction des anciens cas sera évaluée au cours de l'exercice 2014-2015. Ce graphique ne comprend pas les demandes d'ERAR déférées ni celles réglées. Les nombres relatifs aux demandes d'asile ont été arrondis à la centaine près.

PROGRAMME 1.2 : APPELS DES RÉFUGIÉS

DESCRIPTION

La Section d'appel des réfugiés (SAR) exerce le **programme Appels des réfugiés** de la CISR. Elle rend des décisions de qualité et règle autrement en temps opportun des cas en ce qui concerne les appels interjetés contre une décision de la SPR relative à une demande d'asile.

Pour de plus amples renseignements sur la SAR, consultez le www.cisr-irb.gc.ca/fra/refapp/pages/radsar.aspx.

RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
10 756 411	10 756 411	10 756 411	10 756 411

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
75	75	75

MESURE DU RENDEMENT

Résultats attendus du programme	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Audiences équitables et ciblées	La note moyenne des cas est évaluée, sur une échelle de 1 à 3, selon les critères établis pour une procédure équitable et ciblée	2,0	Juin 2014
Décisions claires, complètes et concises	La note moyenne des cas est évaluée, sur une échelle de 1 à 3, selon les critères établis pour une décision de qualité	2,0	Juin 2014
Décisions rendues en temps opportun	Pourcentage des décisions rendues dans les 90 jours suivant la date à laquelle l'appel est interjeté et mis en état dans les cas où aucune audience n'est tenue	80 %	Juin 2014

FAITS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION

Même si la SAR a été mise sur pied le 15 décembre 2012, l'exercice 2014-2015 marquera sa première année complète d'activités en raison du décalage relatif au dépôt des appels des réfugiés suivant le nouveau système d'octroi de l'asile. La Section continuera donc de surveiller de près ses activités afin d'accroître l'efficacité des décideurs et d'apporter les ajustements nécessaires à l'exécution efficace de son mandat.

Pour ce qui est du Greffe, et en consultation avec l'équipe de la direction de la SAR, la Section continuera de mettre au point ses processus et ses procédures, au besoin.

La SAR poursuivra la mise en œuvre de ses mesures de gestion du rendement afin de pouvoir atteindre la cible en matière de rendement de l'organisation pour ce qui est de rendre des décisions dans les délais prescrits par le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

La SAR tiendra des séances de perfectionnement professionnel pour promouvoir la qualité, l'efficacité et l'uniformité dans la Section. De plus, la SAR continuera d'élaborer sa stratégie

décisionnelle en tenant compte du fait que les décisions rendues par un tribunal constitué de trois commissaires lient les décideurs de la SPR et les tribunaux constitués d'un commissaire de la SAR. Cette dernière est résolue à surveiller l'accès à la Section pour les personnes qui ont le droit d'y interjeter appel. La SAR publie donc les motifs de certaines décisions sur le site Internet de *CanLII*, accessible gratuitement à tous. La Section continuera de mobiliser la communauté des intervenants pour définir le processus et les outils, et ce, afin que les conseils et les appelants qui se représentent eux-mêmes disposent de moyens pour interjeter appel conformément aux *Règles de la Section d'appel des réfugiés* et dans les délais applicables.

Tendances et prévisions quant aux appels des réfugiés

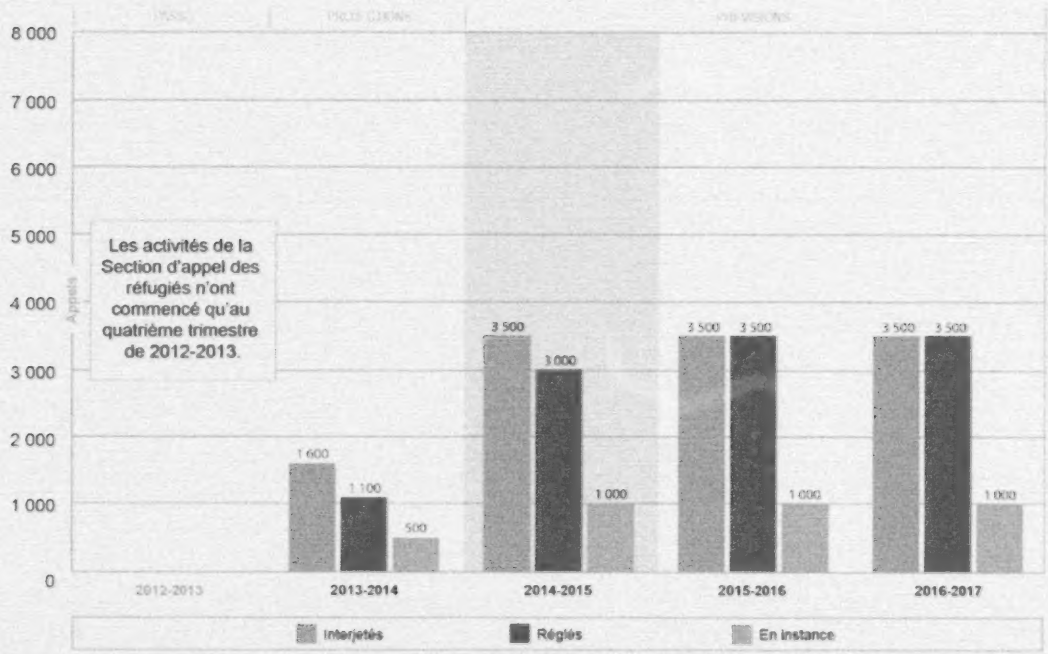

Nota : *Les nombres relatifs aux appels ont été arrondis à la centaine près.*

PROGRAMME 1.3 : ENQUÊTES ET CONTRÔLES DES MOTIFS DE DÉTENTION

DESCRIPTION

La Section de l'immigration (SI) exerce le **programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention**. Elle rend des décisions de qualité et règle autrement en temps opportun des cas en ce qui concerne les étrangers ou les résidents permanents qui seraient interdits de territoire au Canada en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et les étrangers ou les résidents permanents qui sont détenus en vertu de la LIPR.

Pour de plus amples renseignements sur la SI, consultez le www.cisr-irb.gc.ca/fra/detention/pages/idsi.aspx.

RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
10 008 164	10 008 164	8 804 159	8 804 159

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
85	75	75

MESURE DU RENDEMENT

Résultats attendus du programme	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Audiences équitables et ciblées	La note moyenne des cas est évaluée, sur une échelle de 1 à 3, selon les critères établis pour une procédure équitable et ciblée	2,0	Mars 2012
Décisions claires, complètes et concises	La note moyenne des cas est évaluée, sur une échelle de 1 à 3, selon les critères établis pour une décision de qualité	2,0	Mars 2012
Décisions rendues en temps opportun	Pourcentage de contrôles des motifs de détention terminés dans les délais prévus par la loi	96 %[1]	Mars 2009
	Pourcentage d'enquêtes réglées dans un délai de six mois	86 %[2]	Mars 2009

[1] Des facteurs ne dépendant pas de la CISR, comme l'interdiction d'accès aux prisons, empêchent d'atteindre un taux de conformité de 100 p. 100.
[2] Les contrôles des motifs de détention ont priorité sur les enquêtes en raison des délais prévus par la loi. Le nombre de cas déférés par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) influera sur la capacité de la SI de tenir des enquêtes.

FAITS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION

Conformément aux priorités stratégiques de la CISR, en 2014-2015, la SI continuera d'accorder la priorité aux contrôles des motifs de détention afin d'assurer le respect des exigences de la loi et des droits fondamentaux. La SI continuera de mener des enquêtes le plus efficacement possible pour que la majorité de ces dernières soient réglées dans un délai de six mois.

Le nombre de cas déférés pour enquête devrait diminuer un peu, et le nombre de cas déférés pour contrôle des motifs de détention devrait rester stable. La SI est un tribunal qui traite un grand nombre de cas, tout en maintenant un niveau de productivité élevé. Pour gérer le nombre de cas en instance, la Section continuera de surveiller ses normes quant à la mise au rôle pour veiller à l'atteinte des cibles fixées en matière de productivité. La surveillance proactive de bonnes pratiques quant à la gestion des cas permettra à la SI de maintenir de courts délais de traitement et un faible taux de changement de date et d'heure, tout en continuant de régler les cas en temps opportun. Le nouveau système électronique de suivi des cas mis en œuvre à la Section en 2013-2014 permettra d'améliorer la surveillance et d'adopter des pratiques de gestion des cas plus efficaces.

La SI continuera de favoriser la cohérence du processus décisionnel en cernant les nouveaux enjeux, en favorisant une discussion franche entre les décideurs de la SI sur les diverses interprétations de la loi, en créant des outils décisionnels pour ses décideurs et en leur offrant de la formation. Au moyen d'une communication soutenue et d'une gestion efficace, la Section continuera de faire la promotion d'un milieu de travail qui s'appuie sur les compétences et les talents de son personnel.

Tendances et prévisions quant aux enquêtes et aux contrôles des motifs de détention

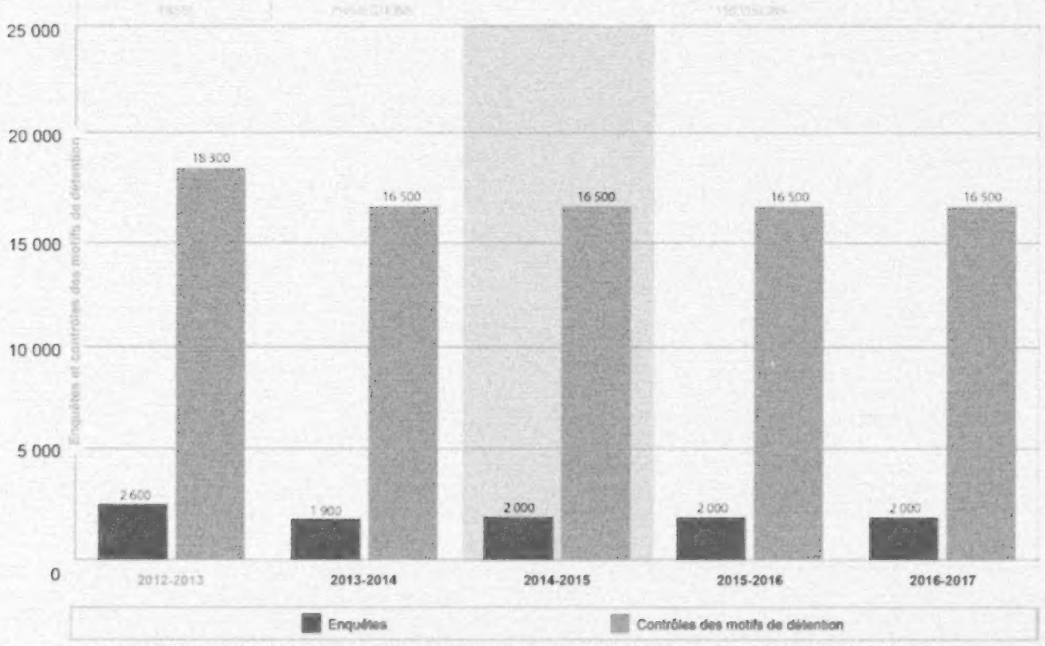

Nota : En 2013-2014, il devrait y avoir une légère augmentation du nombre de cas; toutefois, le nombre de cas réglés sera moins élevé que celui des exercices précédents en raison des changements apportés à la façon d'effectuer leur suivi.
Les nombres relatifs aux enquêtes et aux contrôles des motifs de détention ont été arrondis à la centaine près.

PROGRAMME 1.4 : APPELS EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

DESCRIPTION

La Section d'appel de l'immigration (SAI) exerce le **programme Appels en matière d'immigration**. Elle rend des décisions de qualité et règle autrement en temps opportun des cas en ce qui concerne les demandes de parrainage refusées par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada; certaines mesures de renvoi prises contre des résidents permanents, des réfugiés et d'autres personnes protégées ainsi que des titulaires d'un visa de résident permanent; les résidents permanents à l'extérieur du Canada au sujet desquels il a été conclu qu'ils n'ont pas rempli leur obligation de résidence; les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile contre une décision de la Section de l'immigration relativement à une enquête.

Pour de plus amples renseignements sur la SAI, consultez le www.cisr-irb.gc.ca/fra/immapp/pages/iadsai.aspx.

RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
17 883 497	17 883 497	17 883 497	17 883 497

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
125	125	125

MESURE DU RENDEMENT

Résultats attendus du programme	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Audiences équitables et ciblées	La note moyenne des cas est évaluée, sur une échelle de 1 à 3, selon les critères établis pour une procédure équitable et ciblée	2,0	Mars 2012
Décisions claires, complètes et concises	La note moyenne des cas est évaluée, sur une échelle de 1 à 3, selon les critères établis pour une décision de qualité	2,0	Mars 2012
Décisions rendues en temps opportun	Pourcentage d'appels réglés par rapport aux appels interjetés	80 %	Mars 2014

FAITS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION

Les audiences que tiennent les décideurs hautement qualifiés de la SAI sont variées pour ce qui est du type et de la procédure d'appel. Bien que la SAI ait fonctionné avec un effectif de décideurs considérablement réduit durant la période de référence antérieure puisque les priorités stratégiques de l'organisation étaient axées sur la réforme du système de protection des réfugiés et sur la réduction du nombre important de cas en instance à la SPR, les ressources en matière de décideurs d'autres sections seront affectées à la SAI pour que cette dernière puisse rétablir sa capacité de règlement.

La SAI prévoit que 6 000 appels seront interjetés en 2014-2015. D'ici la fin de 2014-2015, le nombre d'appels en instance devrait demeurer stable, soit à 12 100. Bien que les modifications législatives qui limitent la compétence de la SAI quant aux appels d'une mesure de renvoi pour criminalité puissent influer sur le nombre d'appels reçus en la matière en 2014-2015, il est prévu qu'un grand nombre d'appels d'autres types seront interjetés à la SAI, y compris les appels d'une mesure de renvoi pour fausses déclarations.

La SAI continuera de faire preuve de souplesse afin d'apparier les ressources avec la charge de travail des bureaux régionaux grâce au partage des décideurs d'un bureau régional à l'autre et par la tenue d'audiences par vidéoconférence, au besoin. Des stratégies seront aussi axées sur des

façons de régler les mêmes types de cas en instance le plus efficacement possible. De plus, la SAI continuera de se concentrer sur le règlement anticipé des appels et reviendra au niveau de prestation de services antérieur dans le cadre du programme de médiation de la SAI. Celle-ci continuera aussi de trouver des façons de régler les appels sans la tenue d'une audience complète ou le recours au processus de médiation.

Le modèle d'audience de la SAI demeure contradictoire. Le ministre est représenté dans tous les appels par des agents d'audience de l'ASFC. La CISR continuera d'encourager l'ASFC à accroître son effectif d'agents d'audience régionaux pour qu'il réponde aux besoins de la SAI en matière de mise au rôle tant pour le processus d'audience que pour celui de médiation, car, selon l'exigence établie, le rapport doit être de un à un. De plus, la SAI continuera d'encourager l'ASFC à participer aux processus de règlement anticipé, y compris la médiation. Tout le travail entrepris avec l'ASFC concernant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de gestion des cas continuera de respecter l'indépendance décisionnelle des décideurs de la SAI.

Tendances et prévisions quant aux appels en matière d'immigration

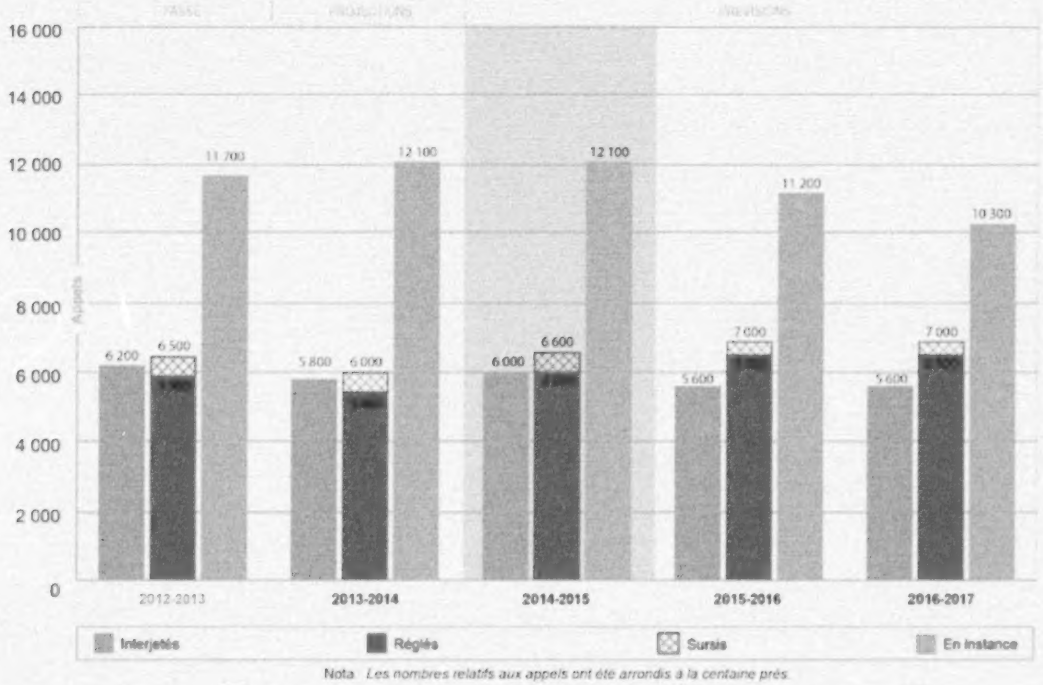

Nota : *Les nombres relatifs aux appels ont été arrondis à la centaine près.*

SERVICES INTERNES

DESCRIPTION

Les **Services internes** sont les groupes d'activités et de ressources connexes administrés pour appuyer les besoins des programmes et d'autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion financière, services de gestion de l'information, services de la technologie de l'information, services de biens immobiliers, services de gestion du matériel, services d'approvisionnement et autres services administratifs. Les Services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble de l'organisation, et non celles fournies expressément à un programme précis.

RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
29 120 367	29 120 367	28 691 941	28 691 941

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
240	240	240

FAITS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION

Les Services internes contribuent à l'atteinte du résultat stratégique de la CISR et appuient cette atteinte. En 2014-2015, les Services internes veilleront à ce que les ressources humaines et financières ainsi que les outils technologiques appropriés soient mis en place pour assurer le respect des priorités stratégiques et permanentes de la Commission. Pour veiller à la réussite soutenue du nouveau système d'octroi de l'asile, les Services internes devront adapter les politiques et les processus liés aux programmes.

La CISR est soucieuse de donner des renseignements uniformes en temps utile à ses auditoires internes et externes. Elle continuera donc de mobiliser ses partenaires clés, les intervenants ainsi que le public au moyen de son programme de diffusion externe. Les Services juridiques continueront de jouer un rôle clé en fournissant des avis relativement au traitement des anciennes demandes d'asile, en élaborant des stratégies décisionnelles novatrices et en offrant de la formation et du soutien aux décideurs, ce qui permettra à la CISR de régler les cas en temps opportun, tout en assurant la qualité et l'équité. Pour gérer le rendement, la Commission effectuera des évaluations ciblées et améliorera le système de mesure du rendement du tribunal sur les plans quantitatif et qualitatif.

Conformément aux priorités du gouvernement ainsi qu'aux directives de Services partagés Canada (SPC), d'autres organismes centraux et de l'initiative Milieu de travail 2.0, la CISR modernisera ses locaux, réduira l'espace de bureau, normalisera ses systèmes et ses services de soutien et mettra en œuvre les possibilités énoncées dans le processus opérationnel commun des ressources humaines et dans la nouvelle *Directive sur la gestion du rendement*. La CISR continuera de veiller à ce que les pratiques internes relatives à la technologie de l'information et à la gestion de l'information soient alignées sur les politiques du Conseil du Trésor et les services de soutien de SPC visant à appuyer la future mise en œuvre d'un système de gestion électronique de documents.

Dans le cadre de son engagement à attacher de l'importance à ses gens, la CISR continuera d'accorder la priorité à une gestion des RH qui appuie les membres du personnel de la CISR et favorise une organisation intégrée, flexible et capable de s'adapter. À cette fin, la Commission fera la transition vers un nouveau modèle de prestation de services en matière de RH qui améliorera et harmonisera les services de RH. Au moyen d'une initiative relative à un catalogue de services partagés, les Services intégrés de la CISR viseront à normaliser la prestation, le niveau et la qualité des services dans l'ensemble de l'organisation.

SECTION III
Renseignements supplémentaires

ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF

L'état des résultats condensé prospectif présenté dans la présente section vise à donner un aperçu général des résultats de la CISR. Les renseignements financiers prévus concernant les dépenses et les recettes sont préparés sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Comme l'état des résultats prospectif[viii] est établi sur une base de comptabilité d'exercice et que les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent rapport sont établies sur la base des dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, comprenant un rapprochement des coûts de fonctionnement net et des autorisations demandées, se trouvent sur le site Web de la CISR.

ÉTAT DES RÉSULTATS CONDENSÉ PROSPECTIF
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 (en dollars)

	Résultats estimatifs 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015	Variation
Total des dépenses	154 540 118	146 015 933	(8 524 185)
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net	154 540 118	146 015 933	(8 524 185)

La baisse du montant total des dépenses prévues pour 2014-2015 est principalement attribuable à des avantages sociaux moins importants, à une réduction relative à l'amortissement et à des honoraires plus faibles.

TABLEAU DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le tableau de renseignements supplémentaires[ix] listé dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015* est affiché sur le site Web de la CISR.

- Écologisation des opérations gouvernementales

DÉPENSES FISCALES ET ÉVALUATIONS

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[x]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

SECTION IV
Coordonnées de l'organisation

Pour plus d'information, consultez le site Web de la CISR[xi] ou communiquez avec la CISR au moyen de la page Web Contactez-nous[xii], ou avec le bureau ci-après.

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
Place Minto — Édifice Canada
344, rue Slater, 12e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0K1

Notes de fin de document

i Publications sur le budget des dépenses et lois de crédits du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp.

ii Certains rapports ministériels sur le rendement 2008-2009 – ministère de l'Industrie et ministère des Transports. Rapport du Comité permanent des comptes publics, septembre 2010, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4653561&File=0&Language=F.

iii Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits. Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, juin 2012, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F.

iv Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx.

v *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/index.html.

vi Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx.

vii *Budget principal des dépenses 2014-2015*, http://www.sct-tbs.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp.

viii État des résultats prospectif, http://www.cisr-irb.gc.ca/fra/BoaCom/pubs/Pages/EtaFinStaFut1415.aspx.

ix Tableau de renseignements supplémentaires, http://www.cisr-irb.gc.ca/fra/BoaCom/pubs/Pages/rpp1415Eco.aspx.

x *Dépenses fiscales et évaluations*, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp.

xi Site Web de la CISR, http://www.cisr-irb.gc.ca.

xii Contactez-nous, http://www.cisr-irb.gc.ca/fra/contact/pages/index.aspx.